

Objet : Vaccinations obligatoires pour la poursuite d'étude des étudiants de PACES / PASS / LaS en médecine, pharmacie, maïeutique, odontologie, et kinésithérapie

Madame, Monsieur,

Conformément au code de la Santé Publique, les étudiants des filières citées en objet doivent répondre à un certain nombre d'obligations vaccinales.

Aussi, il vous appartient de contacter, **dès maintenant** et sans attendre les résultats du concours, votre médecin pour vérifier que vous êtes à jour vis-à-vis des vaccinations **obligatoires** suivantes :

- **Diptérie – Tétanos – Poliomyélite (DTP)**
- **Hépatite B** (2 injections à un mois d'intervalle, puis une injection à T0+6 mois) suivie d'un **contrôle sérologique**
- La vaccination contre le BCG n'est aujourd'hui plus demandée aux étudiants en santé. En revanche il est impératif de transmettre les **résultats en mm d'une IDR datant de moins de 6 mois** (celle de l'année précédente est acceptée pour les doublants) et la photocopie du carnet de vaccination permettant de savoir si vous avez été vacciné(e) ou non par le BCG, élément indispensable à l'interprétation de l'IDR.

Par ailleurs, les vaccinations suivantes sont recommandées :

- **ROR** (Rougeole Oreillons Rubéole)
- **Virus de la varicelle** (en l'absence d'antécédents de la maladie ou en cas de doute ou de sérologie négative).
- **Méningocoque (séro groupe C)**
- **Coqueluche (associée au vaccin DTP)**

NB : Les vaccins ROR et contre le virus de la varicelle sont contre-indiqués en cas de grossesse.

Une copie numérique des éléments suivants devra être déposée sur votre espace personnel du site medatice.fr dès maintenant et au plus tard 8 jours après la publication des résultats de la PACES/PASS/LaS :

1. Pages du carnet de santé notifiant l'ensemble des vaccinations + maladies infantiles
2. Résultat d'une IDR à la Tuberculine datant de moins de 6 mois ou d'un test sanguin immunologique (Quantiféron ou Elispot)
3. Résultat d'un contrôle sérologique de l'immunisation vis-à-vis du virus de l'hépatite B (AC anti-HBs et si le taux AC anti-HBs <100 UI, il conviendra de doser AC anti-HBc et Ag HBs). Pour les étudiants initiant le schéma vaccinal hépatite B, le contrôle de la séroprotection peut être réalisé au plus tôt un mois après la 2^e injection. Le téléchargement de cette pièce sera différé au mois de juillet. La protection est alors transitoire et impose la 3^{ème} injection à 6 mois.
4. Votre statut vis-à-vis de la COVID-19 à l'aide de l'annexe jointe.

Tout manquement aux obligations vaccinales vous expose à l'interdiction de participer aux stages indispensables à la poursuite de vos études et à la perte du bénéfice de vos résultats en PACES/PASS/LaS.

Nous vous adressons tous nos vœux de réussite pour cette dernière partie de l'année universitaire.

Adresse pour toute question: centre-de-sante.suivipaces@univ-grenoble-alpes.fr

Pour les UFR de Médecine et de Pharmacie, UGA Pr José Labarère

Pour le service de santé au travail du CHUGA Pr Vincent Bonneterre

Pour le Directeur du Centre de Santé Universitaire Dr Nicolas MANZINI